



Règlement pour l'utilisation du stand de tir à Gals

Adresse Moosgärte 5, 3238 Gals
Coordonnées 570 375 / 209 025

1. En général

Le club de sport de Gals (CS Gals) loue le stand de tir à des privés, des groupes, des clubs et des entreprises. La location et la gestion sont organisées par une personne de contact. La visite, la remise des clés et la remise du stand de tir sont également organisées par un membre du CS Gals (le concierge). Vous pouvez retrouver le nom de la personne de contact et du concierge sous www.svgals.ch/schuetzenhaus et sur le contrat de location.

2. Personne de contact pour la location et l'administration

Téléphone +41 79 779 28 15
Email schuetzenhaus.gals@bluewin.ch

3. Priorité de réservation

1. Club de sport Gals
2. Clubs, groupes et entreprises locaux
3. Personnes privées locales
4. Clubs, groupes, entreprises et personnes privées extérieures

Cet ordre de priorité ne s'applique que s'il n'y a pas de réservation à l'avance. L'ordre des réservations dépend de leur réception (jour de l'encaissement sur le compte). Aucune réservation provisoire n'est prise en compte.

4. Prix de location

Visites du stand de tir 1)	Max. 1h	CHF	20.-
Caution de location 2)		CHF	200.-
Location 3)	Par jour	CHF	220.-
Supplément pour le chauffage 3)	Par jour	CHF	35.-
Nettoyage supplémentaire 4)	Par heure	CHF	50.-

1) à payer sur place en espèce

2) à payer sur le compte bancaire au plus tard 10 jours avant le début de la location. La caution ou le restant sera remboursé sous 30 jours après la location, voir contrat de location

3) à payer sur le compte bancaire au plus tard 10 jours avant le début de la location, voir contrat de location

4) sera déduit de la caution de location

En cas d'annulation d'une réservation il est impératif d'informer la personne de contact par écrit. Les taxes suivantes seront déduites du prix de location :

Plus de 30 jours avant le début de la location	0.-
30 à 20 jours avant le début de la location	30.-
19 à 10 jours avant le début de la location	50.-
9 à 1 jour(s) avant le début de la location	100.-

5. Accès, parking

L'accès n'est autorisé que par la route signalisée „Schützenhaus“. Les véhicules peuvent uniquement être stationnés sur le terrain du stand de tir. Il est interdit de stationner sur le chemin d'accès ainsi que dans les champs. Il est également interdit de traverser les champs. Le locataire sera tenu comme responsable en cas de dommage dans les champs.



6. Remises, utilisation, nettoyage et déchets

Remise avant : Lors de la remise du stand de tir, il est impératif d'informer immédiatement le logeur (personne de contact ou concierge) d'éventuels dégâts.

Utilisation : Plaques de cuisson et four, lave-vaisselle et chauffage à air chaud sont à votre disposition à la suite des instructions.

Nettoyage : - Les produits de nettoyage et de vaisselle ainsi que les linges pour la vaisselle doivent être apportés par le locataire.

- Le sol de la salle, du hall d'entrée et des WC doit être nettoyé à l'aide du produit de nettoyage disponible sur place.
- Les placards, les protections et les revêtements en bois de la cuisine doivent être nettoyés à l'aide d'un produit de nettoyage doux.
- Les tables, les chaises et les bancs doivent être nettoyés à l'aide d'un chiffon humide et séchés avec un linge.
- Les WC, l'urinoir et le lavabo doivent être nettoyés à l'aide des produits de nettoyage disponibles et de l'eau chaude.

Déchets : Tous les déchets doivent être déposés par le locataire dans des sacs poubelles dans le container disponible. Le locataire doit reprendre les bouteilles en verre et le PET et les éliminer lui-même de manière appropriée. Ne pas jeter les braises et les cendres du gril ou du foyer dans le container.

Remise après : La salle, l'équipement ainsi que le matériel utilisé sont à rendre en bon état et nettoyés. Un éventuel nettoyage supplémentaire sera annoncé à ce moment si la salle n'est pas propre. S'il n'y a pas de remise officielle, le propriétaire prendra la décision par lui-même. L'inventaire cassé (ex. vaisselle) sera déduit de la caution ou facturé. Les frais de nettoyage supplémentaire seront déduits de la caution ou facturés au locataire.

7. Responsabilités

Responsabilités du propriétaire

- Le CS Gals décline toutes responsabilités en cas de dégâts matériel ou de dommage corporel lors de l'utilisation du stand de tir et de son équipement.
- Les réclamations de responsabilité de toutes natures contre le CS Gals seront donc déclinées.

Responsabilités du locataire

- Le locataire est responsable de l'utilisation adéquate et conforme au règlement du stand de tir et de son équipement.
- Le locataire est tenu responsable des dégâts causés, autrement que par l'usure. Le propriétaire s'occupe de la rénovation et du remplacement des objets endommagés, les frais seront à la charge du locataire.
- Les dégâts provoqués ou observés sont à communiquer immédiatement ou lors de la remise au propriétaire.

8. Contrôles

La personne de contact ou le concierge peuvent à tout moment faire un contrôle non-annoncé. En cas d'excès et de non-respect des consignes, la personne de contacte a le droit de faire évacuer la salle et si nécessaire, de déposer une plainte. Cela aurait comme conséquence de ne plus pouvoir louer le stand de tir ultérieurement.

9. Refus de location

Le comité du club de sport de Gals a le droit de refuser une location sans devoir se justifier.



10. Autres

- Règlement de police communale (voir www.Gals.ch, Downloads, Sicherheit, Gemeindepolizeireglement)
Dispositions pénales article 11
1 Une amende d'un montant jusqu'à 5000.- francs, est demandée à quiconque
 - provoque du bruit entre 22 heures et 7 heures (art. 4, al 1)
 - perturbe le repos de midi entre 12 heures et 13 heures (art. 4, al. 2)
 - allume des feux d'artifice sauf le 31 juillet, le 1^{er} août et la nuit de Saint-Sylvestre (art. 5)
- Il est possible de passer la nuit dans le stand de tir sur demande auprès de la personne de contact.
- Le bois et le charbon pour le grill ou le foyer doivent être apportés par le locataire. Le bois et le charbon restant doivent être repris par le locataire.
- Il est interdit de fumer dans les locaux.
- Il est recommandé d'utiliser la vaisselle mise à disposition et d'éviter la vaisselle à usage unique.

11. Sécurité et numéros de téléphones d'urgence

Une couverture anti-feu se trouve dans le coin cuisine et un extincteur se trouve vers la porte d'entrée. Le boîtier de fusibles se trouve dans l'entrepôt.

Numéros de téléphones d'urgence :

Police	117
Pompiers	118
Ambulance	144
REGA	1414
Médecin d'urgence Seeland (HANS)	0900 144 111
CS Gals Personne de contact	+41 79 779 28 15

Gals, 13 février 2024

Le président

Chef Stand de tir

Toni Freudiger

Simon Aeberhard

Le texte original est en allemand. En cas de divergence, le texte allemand prévaut sur les traductions françaises.

Annexe : Liste des pièces, de l'équipement et du matériel



Liste des pièces, de l'équipement et du matériel

Salle	Taille de la pièce	Env. 9.00m x 6.00m	54 m ²
	Nombre de places assises		45 – 50 personnes
	Chauffage	1 climatiseur	
	Mobilier	6 tables en bois	180cm x 80 cm
		2 tables en bois	120cm x 80 cm
		1 table en bois ronde	Diamètre 140cm
		30 chaises en bois	
		Bancs en bois le long des murs	
Coin cuisine	Cuisinière	3 plaques	Avec four
	Réfrigérateur		Avec congélateur
	Lave-vaisselle		
	Vaisselle	50 grandes assiettes	Platte 26 cm
		50 petites assiettes	Platte 21 cm
		50 assiettes à soupe	
		50 tasses à café	Avec dessous de plat
		50 verres à vin blanc	
		50 verres à vin rouge	
		50 verres universel	
		Verres à bières	Divers
	Services	50 couteaux, fourchettes, cuillères à soupe, cuillères à café	
		Louche et ustensile de cuisine	Divers
		Casseroles	Diverses
	Couverture anti-feu		
Toilettes	Homme	1 WC et 1 Urinoir	
	Dame	1 WC	
	Lavabo		
Entrepôt	1 grill à charbon		120cm x 80cm
	10 tables de jardin avec bancs	Pour 60 personnes	220cm x 60cm
	2 réfrigérateurs		
	Boitier à fusible		
Porte d'entrée	1 extincteur		
Installation extérieur	Grand foyer	Avec grille ronde pour barbecue	80cm de diamètre
	3 bancs		